

PROJET

PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 22 MAI 2024 À 19 H 38** à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Bruno Boyer	, maire de Belleterre
M. Alain Sarrazin	, maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Roger Bouthillette	, maire de Guérin
M. Norman Young	, maire de Kipawa
M. Richard Gauthier	, substitut du maire de Laforce
M. Vincent Gingras	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Normand Bergeron	, maire Laverlochère-Angliers
M. Jean Martineau	, maire de Lorrainville
M. Alexandre Binette	, maire de Moffet
M ^{me} Lyne Ash	, mairesse de Nédélec
M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord et préfet suppléant de la MRCT
M ^{me} Cathy Bruneau	, mairesse de Rémigny
M. Richard Robert	, maire de St-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin	, maire de St-Édouard-de-Fabre
M. Marco Dénomme	, maire de St-Eugène-de-Guigues
M. Pierre Gingras	, maire de Témiscaming
M. Martin Lefebvre	, maire de Ville-Marie
M. Marc Girard	, président du Comité municipal de Laniel et représentant du territoire non organisé

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE **DE :**

La préfète M^{me} Claire Bolduc, qui déclare la réunion ouverte.

M^{me} Claire Bolduc informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle choisit de ne pas voter sur les propositions soumises au conseil. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, M^{me} Claire Bolduc ne votera pas sur les décisions tel que lui permet la loi.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Éric Lepage,	, commissaire industriel
M ^{me} Mélanie Rochon	, directrice des services administratifs
M. Daniel Dufault	, coordonnateur au service d'aménagement et au développement du territoire
M ^{me} Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M. Sami Bdiri	, directeur de l'évaluation et la délégation foncière et greffier-trésorier adjoint
M ^{me} Lyne Gironne	, directrice générale-greffière-trésorière

N. B. : Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 18 h à 19 h 31.

PROJET

05-24-176

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 38 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la présente séance a été transmis dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Roger Bouthillette
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants : contamination des sols dans « Affaires municipales » et campagne promo: autorisation pour l'octroi d'un contrat à l'entreprise Wilkins Media Ltd dans « Affaires nouvelles ».
- **QUE** les articles « Affaires municipales » et « Affaires nouvelles » demeurent ouverts jusqu'à la fin de la séance.

Information

MOT DE LA PRÉFÈTE

Face à la situation économique et touristique particulièrement morose, M^{me} Bolduc propose un éditorial dans lequel elle explique les priorités et les mesures à prendre en période de difficultés économiques. Elle insiste sur l'importance de cibler correctement les actions à entreprendre, qu'il est important de réfléchir avant d'agir plutôt que de réagir à tout prix. Il y a lieu d'éviter de se précipiter. Elle annonce également qu'une tournée est prévue le mois prochain pour rencontrer les citoyens de chaque secteur de la MRC.

Pour conclure, M^{me} Bolduc exprime sa reconnaissance envers les élus pour leur détermination et leur solidarité face à la crise qui affecte l'industrie forestière et le milieu touristique au Témiscamingue.

05-24-177

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2024

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2024 ayant été déposé sur la plateforme ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART.150)

Aucune question des membres de l'assistance.

05-24-178

APPUI À LA POSITION DU COMITÉ ADMINISTRATIF / COMMISSION D'AMÉNAGEMENT À LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU SECTEUR FORESTIER

PROJET

CONSIDÉRANT que la foresterie témiscamienne et l'industrie forestière, axes majeurs de notre économie territoriale, sont gravement menacées par les récentes annonces de mises à pied dans trois usines du Témiscamingue, suscitant de vives préoccupations quant à la stabilité de notre industrie et de tout le tissu social régional ;

CONSIDÉRANT qu'en raison des particularités forestières du Témiscamingue, une grande interdépendance entre les usines s'est développée au fil des ans. Ces fermetures en cascade en sont une conséquence, intensifiant les craintes d'autres répercussions négatives, menaçant non seulement les emplois locaux, mais également l'ensemble du secteur forestier régional, y compris les installations majeures comme les autres usines du complexe Ryam à Témiscaming et l'usine LVL Global à Ville-Marie;

CONSIDÉRANT la position des membres du comité administratif / commission d'aménagement lors de leur séance du 8 mai 2024 sur la situation forestière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vincent Gingras
et résolu unanimement

- **QUE** le Conseil de la MRC sollicite l'intervention du Premier ministre du Québec et de ses ministères concernés du gouvernement du Québec, notamment le Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale le ministère du Travail ainsi que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour explorer toutes les avenues possibles visant à atténuer les conséquences des mises à pied, à travailler à la réouverture des usines et à soutenir la relance économique du Témiscamingue.
- **QUE** le Conseil de la MRC appelle à la mise en place de mesures concrètes, telles que des programmes de reconversion professionnelle, des incitatifs à l'investissement dans les industries locales et des initiatives de développement et de diversification économique, afin de favoriser la création d'emplois durables et de stimuler la croissance économique du Témiscamingue.
- **QUE** le Conseil de la MRC s'engage à collaborer étroitement avec les autorités gouvernementales, les représentants de l'industrie, les syndicats, ainsi que les organismes locaux et territoriaux concernés, dans le but de trouver des solutions innovantes et concertées pour surmonter les défis auxquels notre communauté est confrontée.

05-24-179

AUTORISATION POUR LIBÉRER UN BUDGET EN APPUI À LA DÉMARCHE DU COMITÉ DE RELANCE DU SECTEUR FORESTIER

CONSIDÉRANT la crise forestière actuelle qui sévit dans l'ensemble des municipalités du Témiscamingue, entraînant des répercussions économiques significatives, mais aussi de tout le tissu social du Témiscamingue ;

CONSIDÉRANT l'instauration d'un comité de relance dédié à l'activation de mesures concrètes visant à revitaliser les activités au sein du Complexe de Rayam à Témiscaming, cette initiative étant priorisée en raison de

PROJET

l'interdépendance majeure de cette usine avec les autres installations industrielles du territoire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de mobiliser des ressources financières afin de soutenir les efforts du comité de relance ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- **D'ALLOUER** un montant de 50 000 \$, provenant du Fonds Régions Ruralité - Volet 2, pour soutenir les initiatives et projets identifiés par le comité de relance. Cette allocation financière sera conforme aux actions, à la vision ainsi qu'aux objectifs stratégiques approuvés par les membres du Conseil de la MRC de Témiscamingue.

Information

DÉMARCHE DU COMPLEXE DES EAUX PROFONDES

M. Marc Girard, représentant de la MRC au sein du CA du "Complexe des eaux profondes" fait état des dernières nouvelles en lien avec l'OBNL.

Information

FONDS RÉGION RURALITÉ-VOLET MUNICIPALITÉ ET ORGANISME-COMpte-RENDU DES PROJETS (2^E APPEL)

M. Éric Lepage, directeur à l'aménagement et au développement du territoire à la MRCT et membre du comité du GAMME, présente les projets recommandés par le comité du GAMME pour le Volet Municipalité et Organisme – 2^e appel de projets.

Pour l'appel de projet se terminant le 16 avril 2024, 6 projets ont été déposés, tous recevables et ayant été analysés. Les demandes financières étaient de 127 423 \$ pour des coûts de projets totalisant 332 790 \$. Le budget disponible, réparti entre les deux volets de soutien aux projets du milieu, en fonction des demandes se situe à 264 324 \$.

Le troisième et dernier appel pour le Volet Municipalité & Organisme du FRR 2024 prendra fin le 17 septembre prochain.

Le tableau des projets non retenus est déposé à la présente séance.

05-24-180

VOLET MUNICIPALITÉ ET ORGANISMES DU FONDS RÉGIONS RURALITÉ 2024- RECOMMANDATION DU COMITÉ DE GAMME : APPROBATION DU PROJET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD-DE-FABRE (2^E APPEL DE PROJETS)

CONSIDÉRANT les recommandations du comité GAMME;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue soutienne le projet Infrastructures - Journée équestre de Fabre, présenté par la municipalité de St-Édouard-de-Fabre, recommandé par le comité du GAMME pour le Volet Municipalité et Organisme – 2^e appel de projets du Fonds

PROJET

régions et ruralité Volet 2 (FRR) 2024, représentant un investissement de 15 228 \$.

05-24-181

VOLET MUNICIPALITÉ ET ORGANISME DU FONDS RÉGIONS RURALITÉ 2024- RECOMMANDATION DU COMITÉ DE GAMME : APPROBATION DU PROJET DU COMITÉ DU CENTENAIRE DU VILLAGE D'ANGLIERS (2^E APPEL DU PROJETS)

CONSIDÉRANT les recommandations du comité GAMME;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue soutienne le projet 100 ans d'histoire pour la communauté d'Angliers, présenté par le Comité du Centenaire du village d'Angliers, recommandé par le comité du GAMME pour le Volet Municipalité et Organisme – 2^e appel de projets du Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR) 2024, représentant un investissement de 21 615 \$.

05-24-182

VOLET MUNICIPALITÉ ET ORGANISME DU FONDS RÉGIONS RURALITÉ 2024- RECOMMANDATION DU COMITÉ DE GAMME : APPROBATION DU PROJET DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-NORD (2^E APPEL DE PROJETS)

CONSIDÉRANT les recommandations du comité GAMME;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue soutienne le projet d'Aménagement du camping (204 rue du Lac), présenté par la municipalité de Notre-Dame-du-Nord, recommandé par le comité du GAMME pour le Volet Municipalité et Organisme – 2^e appel de projets du Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR) 2024, représentant un investissement de 30 000 \$.

05-24-183

VOLET MUNICIPALITÉ ET ORGANISME DU FONDS RÉGIONS RURALITÉ 2024- RECOMMANDATION DU COMITÉ DE GAMME : APPROBATION DU PROJET DE LA MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC (2^E APPEL DE PROJETS)

CONSIDÉRANT les recommandations du comité GAMME;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin Lefebvre
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue soutienne le projet d'Aménagement du parc des aînés, présenté par la municipalité de Nédélec, recommandé par le comité du GAMME pour le Volet Municipalité et Organisme – 2^e appel de projets du Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR) 2024, représentant un investissement de 30 000 \$.

PROJET

05-24-184

VOLET 4 SOUTIEN À LA VITALISATION DU FONDS RÉGIONS RURALITÉ : ADOPTION D'UN PROJET-SERVICE D'AUTOPARTAGE ET DE VOITURAGE À MOFFET

CONSIDÉRANT la résolution n° 05-22-227 autorisant la signature de l'entente à la vitalisation du Fonds région ruralité à son volet 4 « Soutien à la vitalisation » entre la MRC de Témiscamingue et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT que le Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 « Soutien à la vitalisation » s'inscrit dans la mobilisation et la coopération des organisations municipales et des partenaires pour mieux faire face aux défis particuliers de vitalisation;

CONSIDÉRANT l'obligation confiée à la MRC de Témiscamingue à la suite de la signature de la convention d'entente du FRR Volet 4 « Soutien à la vitalisation », laquelle consiste à adopter les projets soumis dans le cadre de vitalisation;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vitalisation formulée lors de la réunion du 14 mai 2024 à l'effet d'accorder un soutien financier au projet « Service d'autopartage et de voiturage à Moffet », déposé par la municipalité de Moffet, en retirant un élément de dépense de 3 310\$ pour l'installation d'une borne de recharge électrique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** un soutien financier de 52 040 \$ pour le projet « Service d'autopartage et de voiturage à Moffet » dont la municipalité de Moffet en est le promoteur.
- **D'AUTORISER** la signature de la convention d'aide financière par la préfète et la directrice générale-greffière-trésorière au nom de la MRC de Témiscamingue.

05-24-185

VOLET 4 SOUTIEN À LA VITALISATION DU FONDS RÉGION RURALITÉ- ADOPTION D'UN PROJET « GOLF MINIATURE » DE NÉDÉLEC

CONSIDÉRANT la résolution n° 05-22-227 autorisant la signature de l'entente à la vitalisation du Fonds région ruralité à son volet 4 « Soutien à la vitalisation » entre la MRC de Témiscamingue et le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT que le Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 « Soutien à la vitalisation » s'inscrit dans la mobilisation et la coopération des organisations municipales et des partenaires pour mieux faire face aux défis particuliers de vitalisation;

CONSIDÉRANT l'obligation confiée à la MRC de Témiscamingue à la suite de la signature de la convention d'entente du FRR Volet 4 « Soutien à la vitalisation », laquelle consiste à adopter les projets soumis dans le cadre de vitalisation;

PROJET

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vitalisation formulée lors de la réunion du 14 mai 2024, lequel recommande au Conseil de la MRC, le soutien financier au projet : « Golf miniature », déposé par la municipalité de Nédélec tel que soumis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** un soutien financier de 75 000 \$ pour le projet « Golf miniature » dont la municipalité de Nédélec en est le promoteur.
- **D'AUTORISER** la signature de la convention d'aide financière par la préfète et la directrice générale-greffière-trésorière au nom de la MRC de Témiscamingue.

05-24-186

VOLET 4 SOUTIEN À LA VITALISATION DU FONDS RÉGION : ADOPTION D'UN PROJET DU CHÂTEAU DARVEAU : RESTAURATION DE L'EXTÉRIEUR, AMÉNAGEMENT ET RESTAURATION DU SECOND ÉTAGE POUR DE L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT la résolution n° 05-22-227 autorisant la signature de l'entente à la vitalisation du Fonds région ruralité à son volet 4 « Soutien à la vitalisation » entre la MRC de Témiscamingue et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT que le Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 « Soutien à la vitalisation » s'inscrit dans la mobilisation et la coopération des organisations municipales et des partenaires pour mieux faire face aux défis particuliers de vitalisation;

CONSIDÉRANT l'obligation confiée à la MRC de Témiscamingue à la suite de la signature de la convention d'entente du FRR Volet 4 « Soutien à la vitalisation », laquelle consiste à adopter les projets soumis dans le cadre de vitalisation;

CONSIDÉRANT l'obtention du bail emphytéotique signé par la municipalité de Nédélec et le comité de valorisation et de développement de Nédélec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vitalisation formulée lors de la réunion du 14 mai 2024 à l'effet d'accorder un soutien financier au projet : « Château Darveau : restauration de l'extérieur, aménagement et restauration du second étage pour hébergement touristique » tel que soumis par le comité de valorisation et de développement de Nédélec et d'ajuster les modalités de déboursements afin de rencontrer les besoins exprimés par promoteur.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénommmé
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** un soutien financier de 100 000 \$ pour le projet « Château Darveau : restauration de l'extérieur, aménagement et restauration du second étage pour hébergement touristique » dont le

PROJET

comité de valorisation et de développement de Nédélec en est le promoteur.

- **D'AUTORISER** la signature de la convention d'aide financière par la préfète et la directrice générale-greffière-trésorière au nom de la MRC de Témiscamingue comprenant les ajustements nécessaires des modalités de versement.

05-24-187

VOLET 4 SOUTIEN À LA VITALISATION DU FONDS RÉGION-ADOPTION D'UN PROJET DU CHÂTEAU DARVEAU, RESTAURATION DE L'INTÉRIEUR, MUSÉE, BOUTIQUE, CAFÉ ET ACCÈS DE L'EXTÉRIEUR

CONSIDÉRANT la résolution n° 05-22-227 autorisant la signature de l'entente à la vitalisation du Fonds région ruralité à son volet 4 « Soutien à la vitalisation » entre la MRC de Témiscamingue et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT que le Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 « Soutien à la vitalisation » s'inscrit dans la mobilisation et la coopération des organisations municipales et des partenaires pour mieux faire face aux défis particuliers de vitalisation;

CONSIDÉRANT l'obligation confiée à la MRC de Témiscamingue à la suite de la signature de la convention d'entente du FRR Volet 4 « Soutien à la vitalisation », laquelle consiste à adopter les projets soumis dans le cadre de vitalisation;

CONSIDÉRANT l'obtention du bail emphytéotique signé par la municipalité de Nédélec et le comité de valorisation et de développement de Nédélec;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité de vitalisation formulée lors de la réunion du 14 mai 2024 à l'effet d'accorder un soutien financier au projet « Château Darveau, restauration de l'intérieur, musée, boutique, café et accès de l'extérieur » tel que soumis par le comité de valorisation et de développement de Nédélec et d'ajuster les modalités de déboursements afin de rencontrer les besoins exprimés par promoteur.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean Martineau
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** un soutien financier de 49 500 \$ au projet « Château Darveau, restauration de l'intérieur, musée, boutique, café et accès de l'extérieur » dont le comité de valorisation et de développement de Nédélec en est le promoteur.
- **D'AUTORISER** la signature de la convention d'aide financière par la préfète et la directrice générale-greffière-trésorière au nom de la MRC de Témiscamingue comprenant les ajustements nécessaires des modalités de versement.

05-24-188

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES- ADOPTION DES PRIORITÉS RÉGIONALES 2025-2029

PROJET

CONSIDÉRANT que la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3)* (LAOVT) a été adoptée par l'Assemblée nationale le 5 avril 2012 et sanctionnée le 3 mai suivant;

CONSIDÉRANT que le gouvernement est tenu, après consultation, de réviser la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales est responsable de l'application LAOVT;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales a annoncé l'amorce des travaux régionaux en août 2023;

CONSIDÉRANT la mise en place du comité directeur régional présidé par la direction régionale du MAMH et composée notamment des préfètes et préfets des MRC, ayant pour rôle de mener les travaux d'identification des priorités régionales;

CONSIDÉRANT les travaux qui se sont déroulés dans la région pour identifier les priorités régionales.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Richard Robert
et résolu unanimement

- **D'APPROUVER** les priorités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de recommander à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de transmettre l'ensemble des documents afférents à la ministre des Affaires municipales.

05-24-189

APPUI AUX REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL DE LA CULTURE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE AUPRÈS DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS- RECOMMANDATION DE LA COMMISSION CULTURELLE TÉMISCAMIENNE

CONSIDÉRANT que la Commission culturelle témiscamienne est un comité consultatif de la MRC de Témiscamingue en matière de développement culturel et qu'elle soutient les actions visant à maintenir la vitalité culturelle de la région;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue a effectué une action de représentation auprès du ministre Lacombe visant le maintien en région des ressources de la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications (MCC), face à une situation préoccupante quant à l'affichage de postes;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue a invité les partenaires du développement culturel à appuyer cette action de représentation en adressant une lettre au ministre Lacombe;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission culturelle de rédiger une lettre au nom de la MRC de Témiscamingue, en appui aux représentations du Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que la MRC estime que le maintien des postes décisionnels en région est essentiel pour stimuler le développement

PROJET

économique local et régional, en favorisant la prise en compte des particularités économiques et sociales propres à chaque territoire;

CONSIDÉRANT que le maintien des postes décisionnels en région est une question de démocratie locale, garantissant que les décisions qui affectent directement les citoyens sont prises localement par des représentants de la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Richard Gauthier
et résolu unanimement

- **D'APPUYER** le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue dans son action de représentation auprès du ministre de la Culture et des Communications, M. Mathieu Lacombe, concernant le maintien des ressources décisionnelles en région.
- **DE RÉITÉRER** la position de la MRC de Témiscamingue sur l'importance du maintien des postes décisionnels en région auprès du gouvernement du Québec.
- **DE TRANSMETTRE** la présente résolution au ministre de la Culture et des Communications, M. Mathieu Lacombe.

05-24-190

AUTORISATION POUR LE PAIEMENT D'UNE FACTURE POUR L'ÉLECTRIFICATION DE 13 TERRAINS DE VILLÉGIATURE AU LAC GAUVIN À BELLETERRE

CONSIDÉRANT que l'entente de délégation foncière permet à la MRC d'ouvrir des terrains de villégiature en terre publique et d'en faciliter l'accès pour les occupants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénomme
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture de 235 537.79 \$, taxes incluses, auprès d'Hydro-Québec pour la construction d'une ligne électrique pour desservir les terrains de villégiature du lac Gauvin (Belleterre), secteur de villégiature ouvert en 2020.

05-24-191

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR L'ÉPANDAGE, NIVELAGE ET COMPACTAGE D'UNE COUCHE DE FINITION SUR LE CHEMIN DE VILLÉGIATURE DU LAC GAUVIN (BELLETERRE)

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État, du printemps 2014, la MRC peut procéder à des travaux pour rendre accessibles des terrains de villégiature et que le gouvernement a accordé une subvention pour payer une partie des travaux;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a procédé par appel d'offres public n° 05-2024 publié sur le *Système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) et dans le journal Le Reflet Témiscamien pour l'octroi d'un

PROJET

de construction pour l'épandage, le nivelage et le compactage d'une couche de finition sur le chemin de villégiature du lac Gauvin;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 14 mai 2024 à 16h au bureau de la MRC et qui se lit comme suit :

Soumissionnaires	Montant de la soumission incluant les taxes (option 1)	Montant de la soumission incluant les taxes (option 2)
Transport D. Barette & Fils Inc.	168 248.67\$	122 965.76\$
Transport Beaulé Inc.*	172 680.19\$	141 597.36\$
DUROKING Construction / 9200-2088 Québec Inc. *	216 995.31\$	234 938.88\$
M.C. Multi Projets Inc.	224 564.44\$	252 225.07\$
* Soumission non-conforme		

CONSIDÉRANT que l'entreprise Transport D. Barette & Fils Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vincent Gingras
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** la soumission du plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise, Transport D. Barette & Fils Inc. et lui octroyer le contrat de construction pour l'épandage, nivelage et compactage d'une couche de finition selon l'option 2 (tamisé 0-3/4) sur le chemin de villégiature du lac Gauvin, pour le prix de 122 965.76\$ incluant toutes les taxes notamment la TPS et la TVQ, le tout selon les termes et conditions de sa soumission daté du 13 mai 2024 et les dispositions de l'appel d'offres n° 05-2024 et de ses addendas, le cas échéant.
- **D'OCTROYER** la supervision et la validation des travaux au Groupe CAF pour un montant de 4 140\$ (taxes en sus).

La préfète et la directrice générale-greffière-trésorière, sont par les présentes autorisées à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, les documents nécessaires à cette fin.

05-24-192

ACCEPTATION DE LA VERSION PROVISOIRE DU PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière signée avec le ministère des Transports pour l'élaboration d'un PIIRL (élaboration réalisée conjointement à l'interne et avec la firme Maxxum);

CONSIDÉRANT que les municipalités ont reçu, commenté et accepté la version provisoire du PIIRL;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre Gingras
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** la version provisoire du PIIRL et de la transmettre au ministère des Transports pour analyse.

PROJET

05-24-193

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 237-05-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 223-01-2023 INTITULÉ RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT que ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement n° 223-01-2023 intitulé règlement décrétant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comté administratif;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec présentation et dépôt de règlement a été régulièrement donné lors de la séance de conseil du 17 avril 2024.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **QUE** le conseil de la MRC de Témiscamingue adopte le règlement 237-05-2024 modifiant le règlement 223-01-2023 intitulé Règlement décrétant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire de la MRC de Témiscamingue et qu'il décrète par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 : DISPOSITION PRÉLIMINAIRE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2 : POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES

Le tableau de l'article 8 du règlement 223-01-2023 est abrogé et remplacé par le suivant :

TITRE DU FONCTIONNAIRE	MONTANT MAXIMUM
Directeur général-greffier-trésorier	5 000 \$
Greffier-trésorier adjoint	3 000 \$
Directeurs de services	3 000 \$
Directeur du Centre de valorisation	5 000 \$

ADOPTÉ lors de la séance du Conseil de la MRC de Témiscamingue tenue le 22 mai 2024.

Claire Bolduc, préfète

Lyne Gironne, directrice
générale-greffière-trésorière

PROJET

05-24-194

NOMINATION DE MEMBRES POUR SIÉGER SUR LE COMITÉ CONSULTATIF SUR LA MUTUALISATION DE RESSOURCES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT la nécessité pour les municipalités de maximiser l'utilisation efficace de leurs ressources ;

CONSIDÉRANT l'importance de la mutualisation des ressources municipales comme moyen d'optimiser les services offerts aux citoyens ;

CONSIDÉRANT la valeur ajoutée d'un comité consultatif dédié à explorer les possibilités de mutualisation des ressources municipales ;

CONSIDÉRANT l'urgence de mettre en place un tel comité pour initier des discussions et des initiatives dans ce domaine ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Richard Robert
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** les membres suivants pour siéger au comité consultatif sur la mutualisation des ressources municipales :
 1. M. Luc Lalonde, maire de Béarn;
 2. M. Roger Bouthillette, maire de la municipalité de Guérin;
 3. M. Vincent Gingras, maire de Latulipe-et-Gaboury;
 4. M. Jean Martineau, maire de Lorrainville;
 5. M. Alexandre Binette, maire de Moffet.
- **QUE** le mandat du comité se décline comme suit:
 - Étudier les opportunités de mutualisation des ressources municipales;
 - Élaborer des recommandations sur les modalités de mise en œuvre de la mutualisation des ressources. Présenter des rapports périodiques au Conseil de la MRC sur l'avancement des travaux et les propositions élaborées ;
 - Effectuer toute autre tâche jugée nécessaire pour atteindre les objectifs du comité.
- **QUE** le présent mandat des membres du comité est d'une durée de 16 mois et que les membres peuvent être reconduits ou remplacés selon les besoins de la MRC.

La directrice générale, M^{me} Lyne Gironne, agira comme membre de soutien au présent comité.

05-24-195

26^E ÉDITION DU DÉFI OSENTREPRENDRE : MOTION DE FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS TÉMISCAMIENS

CONSIDÉRANT que le Défi OSEntreprendre est un grand mouvement québécois qui fait rayonner annuellement les initiatives entrepreneuriales et qu'il se déploie et s'enracine aux échelons local, régional et national;

CONSIDÉRANT que le volet scolaire soutient le développement de l'esprit d'entreprendre en mettant en lumière les élèves et les étudiants qui réalisent des projets entrepreneuriaux;

PROJET

CONSIDÉRANT qu'en 2024, deux projets se sont distingués comme lauréats locaux et régionaux de la 26e édition du Défi OSEntreprendre parmi les 75 215 inscriptions;

CONSIDÉRANT que ces projets représentent une source d'inspiration et de fierté pour leurs écoles et leurs communautés;

CONSIDÉRANT que ces initiatives contribuent à la vitalité économique et sociale de la région en développant les compétences et l'engagement des jeunes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- **DE FÉLICITER** chaleureusement les élèves de l'École Laverlochère-Saint-Eugène-de-Guigues ainsi que la personne responsable, madame Caroline Beauregard-Descôteaux, pour leur projet « Vélo-Région ! », qui s'est distingué dans la catégorie « Adaptation scolaire - Primaire » aux lauréats locaux et régionaux de la 26e édition.
- **DE FÉLICITER** également les élèves de l'École Marie-Immaculée de Latulipe-et-Gaboury ainsi que la personne responsable, madame Marylise Fleury, pour leur projet « Jouets de rêve », qui s'est distingué dans la catégorie « Primaire 2e cycle » aux lauréats locaux et régionaux de la 26e édition.
- **DE SOULIGNER** l'importance de tels projets pour le développement de l'esprit d'entreprendre chez les jeunes et pour leur avenir professionnel et personnel.
- **DE REMERCIER** tous les participants, les enseignants, et les organisateurs du Défi OSEntreprendre pour leur engagement et leur contribution au succès de cette initiative précieuse.

05-24-196

AUTORISATION POUR LE VERSEMENT RÉSIDUEL 2023 AUPRÈS DE L'ORGANISME « REFUGE POUR ANIMAUX »

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a une entente avec l'organisme le Refuge pour animaux, cette entente étant été mise en place, suivant une délégation de compétences par les municipalités de Béarn, Duhamel-Ouest, Fugèreville, Guérin, Kipawa, Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-Angliers, Lorrainville, St-Édouard-de-Fabre, St-Eugène-de-Guigues et la ville de Belleterre;

CONSIDÉRANT le soutien du Conseil envers les efforts de pérennisation du Refuge pour Animaux et la nécessité de maintenir l'entente de services avec cet organisme;

CONSIDÉRANT la volonté des deux parties de clarifier les responsabilités de chaque partie dans l'entente actuelle ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. André Pâquet
et résolu unanimement

PROJET

- **D'AUTORISER** le versement résiduel de la contribution pour l'année 2023 au Refuge pour Animaux qui s'élève à 29 556.56 \$ selon les contributions budgétées pour les mois de septembre 2023 et décembre 2023 auprès des municipalités ayant délégué leurs compétences à la MRC.
- **D'INVITER** les autres municipalités et villes qui retiennent les services du Refuge pour animaux à verser leurs contributions résiduelles 2023.
- **DE PRENDRE** acte de la position de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues (résolution 24-05-12).
- **QUE** le Conseil exprime son intention de réviser l'entente de services pour l'année 2024, afin d'assurer une meilleure répartition des responsabilités entre les parties impliquées.

M. André Pâquet informe les membres du Conseil qu'il a quitté son siège de membre observateur au sein de cet organisme ainsi que les raisons motivant sa démission.

05-24-197

CORPORATION DU TRANSPORT ADAPTÉ DU TÉMISCAMINGUE : ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE PRENANT EFFET AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue a confié à Corporation du Transport adapté du Témiscamingue, organisme délégué, l'organisation du transport adapté pour toutes les municipalités des secteurs Nord, Est et Centre depuis 1987 pour la gestion du service;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder annuellement à un ajustement à la tarification;

CONSIDÉRANT que la tarification doit être approuvée par la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue et les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT qu'un affichage d'un mois dans les véhicules adaptés avant l'application de la prochaine tarification est requis selon les directives du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que ce renouvellement de la tarification a été adopté par le conseil d'administration du Transport adapté et collectif du Témiscamingue lors de sa séance du 11 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean Martineau
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** la grille de tarification prenant effet au 1^{er} septembre 2024, tel que recommandé par le Transport adapté et collectif du Témiscamingue, à sa séance du 11 avril 2024.

05-24-198

MODIFICATION DU LIEU DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC POUR LE MOIS DE JUIN

CONSIDÉRANT que la séance du Conseil de la MRC du Témiscamingue est généralement tenue à Ville-Marie;

PROJET

CONSIDÉRANT qu'à chaque année, la séance du mois de juin se déplace dans une autre localité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre Gingras
et résolu unanimement

- **QUE** la séance du Conseil de la MRC du Témiscamingue prévue le 19 juin 2024, initialement prévue à Ville-Marie, soit déplacée dans la ville de Témiscaming, à l'adresse suivante: 20, rue Humphrey.
- **D'ÉMETTRE** un avis public pour informer la population témiscamienne du changement de lieu pour le mois de juin.

05-24-199

CAMPAGNE PROMO : AUTORISATION POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE URBANIA

CONSIDÉRANT que lors de l'adoption du budget 2024, un budget a été attribué pour le financement de la campagne annuelle en matière d'attractivité et de tourisme;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance du 17 avril 2024, le Conseil de la MRC a entériné la proposition du plan média pour la campagne 2024;

CONSIDÉRANT que ce plan se décline en 6 cibles et que divers contrats doivent être octroyés pour l'atteinte de ces cibles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mario Drouin
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** un contrat à l'entreprise Urbania pour un montant de 15 000 \$, taxes en sus.
- **D'AUTORISER** la directrice générale-greffière-trésorière à signer pour et au nom de la MRC les documents afférents à l'octroi de ce mandat.

La dépense sera affectée au budget alloué au poste « Fonds Régions Ruralité - Signature et Innovation - Campagne 2024 ».

05-24-200

CAMPAGNE PROMO : AUTORISATION POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE LA PRESSE

CONSIDÉRANT que lors de l'adoption du budget 2024, un budget a été attribué pour le financement de la campagne annuelle en matière d'attractivité et de tourisme;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance du 17 avril 2024, le Conseil de la MRC a entériné la proposition du plan média pour la campagne 2024;

CONSIDÉRANT que ce plan se décline en 6 cibles et que divers contrats doivent être octroyés pour l'atteinte de ces cibles;

EN CONSÉQUENCE,

PROJET

Il est proposé par M. Martin Lefebvre
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** un contrat à l'entreprise La Presse pour un montant de 17 246.25 \$, taxes incluses.
- **D'AUTORISER** la directrice générale-greffière-trésorière à signer pour et au nom de la MRC les documents afférents à l'octroi de ce mandat.

La dépense sera affectée au budget alloué au poste « Fonds Régions Ruralité - Signature et Innovation - Campagne 2024 ».

05-24-201

CAMPAGNE PROMO : AUTORISATION POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE SEPT 24

CONSIDÉRANT que lors de l'adoption du budget 2024, un budget a été attribué pour le financement de la campagne annuelle en matière d'attractivité et de tourisme;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance du 17 avril 2024, le Conseil de la MRC a entériné la proposition du plan média pour la campagne 2024;

CONSIDÉRANT que ce plan se décline en 6 cibles et que divers contrats doivent être octroyés pour l'atteinte de ces cibles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vincent Gingras
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** un contrat à l'entreprise Sept 24 pour un montant de 9 640.65 \$, taxes incluses.
- **D'AUTORISER** la directrice générale-greffière-trésorière à signer pour et au nom de la MRC les documents afférents à l'octroi de ce mandat.

La dépense sera affectée au budget alloué au poste « Fonds Régions Ruralité - Signature et Innovation - Campagne 2024 ».

Information

SÉCURITÉ INCENDIE – DÉPÔT DU PROJET D'ENTENTE RÉVISÉE POUR LES SERVICES DE DÉSINCARCÉRATION

La directrice générale dépose l'ensemble de la documentation en lien avec la révision de l'Entente de prêt de d'entretien d'équipement pour les interventions en désincarcération, soit:

- Liste des formations spécifiques incluant désincarcération (juste pour ton info, ne fait pas partie du document d'entente);
- Annexe 1 – Liste équipements appartenant à la MRCT;
- Annexe 2 – Liste des frais d'utilisation des véhicules;
- Annexe 3 - Cartographie du territoire;
- Liste d'achats proposés;
- Entente désincarcération actuelle;
- Entente désincarcération proposée;
- Coûts de formation spécialité désincarcération.

Cette révision de l'Entente a été travaillée la chargée de projet en sécurité incendie, en collaboration avec les directeurs de service incendie qui

PROJET

dispensent les services. Le projet a également été présenté au Comité de sécurité incendie.

Les membres du Conseil sont invités à analyser les documents en prévision de l'adoption du projet d'entente révisé, lors de la séance du Conseil du mois de juin.

Information

RAPPORT D'ACTIVITÉS- ÉVOLUTION MENSUELLE DES COÛTS ET DES VOLUMES DU RECYCLAGE, DES DÉCHETS ET DU COMPOSTAGE À L'ÉCOCENTRE

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que du tableau sur les poids de déchets par municipalité.

05-24-202

CONTRAT POUR LE DÉMANTÈLEMENT DE LA STRUCTURE DU DÔME, LA RECONSTRUCTION DU CENTRE DE TRANSFERT ET LE DÉMANTÈLEMENT DU MINI-DÔME (CONTRAT N° 03-2024)

CONSIDÉRANT le lancement d'un appel d'offres public pour le démantèlement de la structure actuelle du dôme, la reconstruction du centre de transfert, en structure d'acier, et le démantèlement du mini-dôme autorisé par le conseil de la MRC le 24 janvier dernier (résolution n° 01-24-038);

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions s'est effectuée le 1^{er} mai dernier à 15 h au bureau de la MRC de Témiscamingue et qu'une soumission a été déposée :

Soumissionnaire	Option 1	Option 2
Construction B.P.M. inc.	Démantèlement intact	Démantèlement non intact
Prix forfaitaire pour le démantèlement de la structure actuelle du dôme	57 520,00 \$	53 360,00 \$
Prix forfaitaire pour la reconstruction du Centre de transfert		708 000,00 \$
Prix forfaitaire pour le démantèlement du mini-dôme		45 300,00 \$
Sous-total	810 820,00 \$	806 660,00 \$
Total (incluant les taxes)	932 240,30 \$	927 457,34 \$

CONSIDÉRANT qu'après analyse de cette soumission, le prix de cette seule soumission conforme accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la MRC;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 3 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **DE REJETER** la seule soumission reçue, et ce pour le motif indiqué au troisième alinéa du préambule de la présente résolution et de ne pas octroyer le contrat pour la réalisation de ce projet;

PROJET

- **D'ACQUÉRIR** une nouvelle toile, incluant les pièces de remplacement, et de retourner en appel de propositions pour l'octroi, de gré à gré du contrat pour le nettoyage de la structure du Centre de transfert, l'installation de la toile (et des pièces) et le démantèlement du mini-dôme.

05-24-203

AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DE L'ENTENTE FINANCIÈRE AVEC ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC (ÉEQ)

CONSIDÉRANT qu'en lien avec la modernisation de la collecte sélective, deux ententes doivent être signées avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ), soit l'entente de partenariat qui traite des modalités sous la REP (responsabilité élargie des producteurs), ainsi que l'entente financière, qui concerne exclusivement le volet remboursement des contrats de collecte et transport prolongés en vertu du décret 1875-2023;

CONSIDÉRANT que ce décret prévoit le report de la date du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2025 pour les contrats visant la collecte et le transport des matières recyclables;

CONSIDÉRANT que la MRC a octroyé un contrat à l'entreprise Transport Mario Fournier pour le transport des matières recyclables du 1^{er} mai 2023 au 31 décembre 2024, avec 2 années d'option;

CONSIDÉRANT que la MRC désire se prévaloir de l'option de prolongation de son contrat permise par le décret, soit jusqu'au 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que l'entente doit être conclue et signée avec l'organisme municipal ayant octroyé ledit contrat de collecte et transport;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Richard Gauthier
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la directrice générale-greffière-trésorière et la préfète à signer, pour et nom de la MRC de Témiscamingue, l'entente financière avec ÉEQ.

05-24-204

LIEUX DE RETOUR CONSIGNATION

CONSIDÉRANT que la MRC a été interpellée par le Provigo de Ville-Marie en lien avec la modernisation de la consigne;

CONSIDÉRANT qu'en effet, à compter du 1^{er} mars 2025, la consigne sera élargie à plusieurs contenants (les bouteilles d'eau, tous les contenants de boisson « prête à boire » entre 100 ml et 2 litres, les bouteilles de vin et de spiritueux, etc.);

CONSIDÉRANT que selon Consignation (organisme qui veille à la gestion du système de consigne modernisé), le Provigo sera un point de retour, mais que selon le directeur, Monsieur Denis Nolet, il n'aura pas l'espace suffisant pour tout recevoir;

CONSIDÉRANT qu'il est également prévu, dans cette modernisation, d'implanter de nouveaux lieux de retour (nouveaux bâtiments spécifiques)

PROJET

par Consignation, mais que le territoire de Ville-Marie, ni celui du Témiscamingue ne fait partie de cette implantation;

CONSIDÉRANT que selon Consignation, le territoire ne répond pas aux critères d'admissibilité (population, nombre de contenants consignés, nombre de détaillants, etc.);

CONSIDÉRANT que les détaillants dont la superficie de vente est égale ou inférieure à 375 m² (4 036 pi²) ne sont plus tenus de reprendre les contenants de boisson consignés donc que le Provigo s'est retrouvé avec un surplus de contenants;

CONSIDÉRANT que Ville-Marie est la plus grosse ville sur le territoire du Témiscamingue, que c'est la ville où il y a le plus d'achalandage donc qu'il est nécessaire d'implanter de nouveaux lieux de retours pour compenser la réduction de service à la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- **DE DEMANDER** à Consignation de revoir l'emplacement des lieux de retour et d'en prévoir minimalement un pour le territoire du Témiscamingue, à Ville-Marie.

05-24-205

AUTORISATION POUR LE PAIEMENT D'UNE FACTURE (RM ENTREPRISES)

CONSIDÉRANT l'obligation pour la MRC de s'assurer qu'aucun déversement du bassin de lixiviat de la plateforme de compostage ne se fait en nature afin de se conformer à la Loi sur les pêches d'Environnement Canada;

CONSIDÉRANT que la MRC a fait appel à RM Entreprises pour le transport du lixiviat vers les bassins des eaux usées de la municipalité de Lorrainville;

CONSIDÉRANT que la facture s'élève à plus de 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture de RM Entreprises pour le transport du lixiviat, au coût de 37 720,16 \$, taxes incluses.

La dépense sera prise à même le poste budgétaire « Traitement du lixiviat ».

Note : à 20 h 49 M. Richard Robert quitte la séance du conseil.

05-24-206

ÉVALUATION GLOBALE DE SCÉNARIOS D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE DE VALORISATION

CONSIDÉRANT tous les projets du Centre de valorisation à venir (gestion des matières compostables, écocentre, bâtiments actuels, garage, etc.);

PROJET

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire une mise à jour de tous les investissements nécessaires, au lieu d'y aller à la pièce;

CONSIDÉRANT qu'il est également important de voir ce qui se fait ailleurs, avant d'investir des sommes importantes pour des projets, et ce, pour éviter d'autres erreurs et de devoir recommencer à nouveau;

CONSIDÉRANT qu'une fois l'analyse effectuée et que tous les projets seront bien documentés, qu'une subvention pourra alors être demandée pour le financement total;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 3 mai dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mario Drouin
et résolu unanimement

- **DE RÉÉVALUER** tous les scénarios du Centre de valorisation (aménagement nécessaires, investissements, gestion de l'ensemble des matières résiduelles, etc.) afin de monter un projet global pour l'obtention de subventions gouvernementales et d'un financement par la MRC.

Information

SUIVI- COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC

Le Conseil de la MRC a pris acte du projet du procès-verbal de la séance du 8 mai 2024 du comité administratif.

Information

DÉPÔT DES RAPPORTS DES REPRÉSENTANTS NOMMÉS PAR LA MRC

Les membres du Conseil représentant la MRC sur des comités hors MRC sont invités à déposer un rapport de leur rencontre ayant eu lieu dans le dernier mois.

Note : à 20 h 51, M. Richard Robert réintègre la séance du conseil.

Information

AFFAIRES MUNICIPALES : CONTAMINATION DES SOLS

M. Roger Bouthillette indique que, dans le cadre du projet d'assainissement des eaux à Guérin en 2023, une analyse a révélé la présence de contamination par le bronze et le nickel dans les sols de la municipalité. En réponse à cette situation, une étude des sols a été commandée auprès d'une firme spécialisée, laquelle a conclu qu'il s'agit d'une contamination naturelle.

Les membres du Conseil se demandent s'il serait possible de traiter ce dossier à l'échelle du territoire, étant donné les caractéristiques des sols sur une grande partie de la MRC de Témiscamingue. De nouvelles démarches seront entreprises auprès des instances gouvernementales.

PROJET

05-24-207

AFFAIRES NOUVELLES : CAMPAGNE PROMO: AUTORISATION POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE WILKINS MEDIA LTD

CONSIDÉRANT que lors de l'adoption du budget 2024, un budget a été attribué pour le financement de la campagne annuelle en matière d'attractivité et de tourisme;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance du 17 avril 2024, le Conseil de la MRC a entériné la proposition du plan média pour la campagne 2024;

CONSIDÉRANT que ce plan se décline en 6 cibles et que divers contrats doivent être octroyés pour l'atteinte de ces cibles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** un contrat à l'entreprise Wilkins Media LTD pour un montant de 17 246.26 \$, taxes incluses.
- **D'AUTORISER** la directrice générale-greffière-trésorière à signer pour et au nom de la MRC les documents afférents à l'octroi de ce mandat.

La dépense sera affectée au budget alloué au poste « Fonds Régions Ruralité - Signature et Innovation - Campagne 2024 ».

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150)

La préfète répond aux questions posées par un membre de l'assistance.

05-24-208

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

Il est proposé par M. Richard Robert
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil de la MRC : 19 juin 2024 à Témiscaming.

Il est 21 h 03.

Je, Claire Bolduc, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

Claire Bolduc, préfète

Lyne Gironne, directrice générale-greffière-trésorière

PROJET

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.

